

Message du Conseil communal au Conseil général No 60 du 23 novembre 2015

Objet : Approbation des budgets communaux et bourgeois 2016.

1. INTRODUCTION

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année.

Le budget 2016 de la Municipalité qui vous est soumis est à l'équilibre. Il affiche un léger excédent de charges de **Fr. 21'920.-** pour un total de charges de Fr. 26'995'270.- (+2.78%) et de revenus de Fr. 26'973'350.- (+5.10 %).

Le Conseil communal a élaboré le budget sous revue en adoptant le principe de contenir les charges au niveau de celles de l'exercice 2014. Ce qui permet d'assurer un fonctionnement standard et d'assurer un entretien nécessaire des bâtiments et des infrastructures.

Malgré cette volonté de limiter les dépenses usuelles, la situation financière de la Municipalité de Haute-Sorne reste préoccupante et le découvert au bilan constaté lors de la fusion est toujours important. Ceci malgré les résultats excédentaires de 2013 et 2014. De ce fait, un budget déficitaire ne fait qu'accentuer ce découvert !

Le Conseil communal constate, au regard d'autres communes Jurassiennes, que les recettes fiscales stagnent, voire diminuent. Il constate que son indice des ressources s'est contracté à 73.00 pour l'année 2014 alors qu'il affichait 78,04 pour l'année 2014. L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100.

Quant à son revenu fiscal harmonisé (RH) il s'établissait à 14'311'810 en 2013, il se monte à 14'077'031 pour l'année 2014. Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes.

Ces deux indices servent de base à la péréquation financière entre les communes. Un indice qui diminue a pour effet direct une augmentation de la contribution au titre de la péréquation financière. Pour le budget 2016, la commune de Haute-Sorne voit le versement du fonds de péréquation augmenter de Fr. 528'650.- pour s'établir à Fr. 2'255'600.-.

Il faut également rappeler que le budget 2016 bénéficie encore de l'attribution extraordinaire qu'est le subside d'aide aux fusions, prévues annuellement de 2013 jusqu'en 2017 à hauteur de Fr. 240'000.-.

En résumé, avec un budget de 26.99 mios de charges et de 26.97 mios de revenus, le déficit de Fr. 22'920.- représente le 0,09% des revenus, (2015, Fr. 602'850 soit 2.35%).

	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	26'995'270	26'264'400	+ 730'870	+2.71%
Revenus en Fr.	26'973'350	25'661'550	- 1'311'800	+4.85%
Excédent de charges en Fr.	21'920	602'850	- 580'930	- 95.94%

En ce qui concerne les outils de gestion nécessaires pour planifier l'avenir de la commune mixte de Haute-Sorne, les chantiers engagés suivent leur cours :

N°	Objet	Description tâche	Etat	Date / délai
1.1	Programme de législature	Présentation au Conseil Général		30.06.2016
3.0	Planification financière	Présentation au Conseil Général		30.06.2016
4.0	Révision règlements communaux / Harmonisation des taxes	Dans les 5 ans qui suivent la fusion, selon la convention	En cours	31.12.2017
5.0	Harmonisation des subsides aux sociétés locales		En cours	31.12.2016

Le cadre juridique

Conformément au règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne (désigné ci-après RO), l'adoption des budgets et la fixation des taux d'impôts communaux ordinaires, spéciaux et extraordinaires, relèvent de la compétence du Conseil Général, ceci au sens de l'art. 29 al. 4.

Législation cantonale : Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)

Art. 2 Les finances communales sont gérées conformément aux principes de la légalité, de **l'équilibre budgétaire** du compte de fonctionnement à moyen terme, de l'emploi judicieux des moyens selon un ordre prioritaire et débouchant sur la variante la plus favorable.

Art. 22 Le Conseil communal établit un **plan financier** valable pour cinq ans et revu tous les deux ans.

Il comprend :

1. Une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement ;
2. Une synthèse des investissements ;
3. Une estimation des besoins financiers découlant des deux premiers points, les possibilités de financement ;
4. Une vue d'ensemble de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

2. EXAMENS DES CHARGES

Un tableau récapitulatif des variations par rapport au budget 2015 se trouve en annexe (B-2)

Charges communales

Pour rappel, les charges suivantes sont de la compétence de la Municipalité : l'Administration générale, les Travaux publics, la Police, l'Urbanisme, l'Entretien des réseaux, la Culture et le sport. Les charges de l'école, notamment l'entretien des bâtiments et les moyens d'enseignement relèvent également en partie de la compétence de la Municipalité.

Le Conseil communal a procédé à l'élaboration du budget en tenant compte de différents éléments, tels que :

- les comptes définitifs 2014 ; les comptes provisoires 2015 ;
- les besoins découlant du fonctionnement ;
- les décisions ayant une influence directe sur le fonctionnement du ménage communal ;
- les effets des différents règlements approuvés par le Conseil général en 2015.

Pour le reste, notamment le Service des eaux et celui des eaux usées, il a été tenu compte des dépenses effectives, en conformité aux règlements actuellement en vigueur, des spécificités et autres conventions qui n'ont pas encore été abrogées par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement.

Au niveau du personnel

La masse et les charges salariales sont réparties en différents « centres de charges ». Par le biais d'une répartition la charge globale est ensuite affectée aux différents dicastères et bâtiments.

Effectifs au 31 décembre 2015

	Effectif 2015			Effectif 2016		
	Pers.	EPT	Appr.	Pers.	EPT	Appr.
Administration	15	11.35	4 / 3	15	11.35	3
Voirie	8	8	3 / 2	8	8	2
Conciergerie	6	4.75	0	6	4.75	0
Sous-total	29	24.1	7 / 5	29	24.1	5
Transports scolaires	2	0.8		2	0.9	
Concierges	6	1.6		5	1.6	
Concierge Cerneux-G.	1			1		
Surv. déchetteries	7			7		
SES Soulce	1	0.1		1	0.1	
Totaux	46	26.6		45	26.7	

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne variation représente l'effet qu'a la différence entre le budget 2016 et le budget 2015 sur les charges.

Les augmentations de charges ou diminution de produits seront des nombres positifs. (+)

Les diminutions de charges ou augmentation de produits seront des nombres négatifs. (-)

01. ADMINISTRATION	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'832'420	2'757'900	+74'520	+ 2.63%
Revenus en Fr.	1'224'800	1'140'700	- 84'100	+ 6.82%
Excédent de charges en Fr.	1'607'620	1'617'200	- 9'580	- 0.56%

0111 Conseil communal

- o Transfert de la charge de Fr. 15'000.- relative au soutien aux manifestations ponctuelles (anciennement sous rubrique 0590.365.03) et attribution au crédit libre du conseil qui en assure la répartition.

0115 Personnel administratif

- o Masse salariale du personnel administratif en hausse de Fr. 13'800.- (+ 1.38%), variation induite par l'attribution d'une annuité et la prise en compte de jubilaires.
- o Prévision d'un montant de Fr. 10'000.- relatif à d'éventuels paiements d'heures supplémentaires, induites par le traitement de dossiers spécifiques avec autorisation préalable.

130 Frais administratifs

- o Augmentation de la charge relative à l'informatique, due aux frais engendrés par les adaptations relatives aux nouveaux règlements communaux. Avec séparation par type de charges.

0135 Permis de construire et autorisations

- o Création d'une rubrique spécifique pour les permis de construire ainsi que les frais et autorisations cantonales y relatifs.

02. TRAVAUX PUBLICS	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	1'912'950	1'829'850	+83'100	+ 4.34%
Revenus en Fr.	889'400	845'700	- 43'700	+ 4.91%
Excédent de charges en Fr.	1'023'550	984'150	+ 40'400	+ 3.85%

0200 Travaux publics

- o Evolution de la masse salariale de Fr. 3'000.- (+ 0.50%).
- o Prévision d'un montant de Fr. 6'000.- relatif à d'éventuels paiements d'heures supplémentaires, induites par le traitement de dossiers spécifiques avec autorisation préalable.
- o Mise en place des mesures obligatoires pour la sécurité au travail et le matériel y relatif, budgétées à Fr. 11'500.-.
- o Imputation des charges relatives à l'élimination des déchets collectés sur la voie publique.
- o Adaptation du montant d'imputation interne des charges sociales.

0202 Ouvrages collectifs

- o Réorganisation du plan comptable, reprise des rubriques 0721, 0722, 0723, 0724 relatives aux chemins faisant partie de périmètres de contribution.

03. POLICE ET PC	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	117'300	107'900	+ 9'400	+ 8.01%
Revenus en Fr.	21'000	8'000	- 13'000	+ 61.90%
Excédent de charges en Fr.	96'300	99'900	- 3'600	- 3.74%

0310 Police communale

- o Prise en considération des recettes des amendes d'ordre.

05. INSTRUCTION	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	9'927'100	9'859'300	+ 67'800	+ 0.68%
Revenus en Fr.	1'247'150	1'156'200	- 90'950	+ 7.29%
Excédent de charges en Fr.	8'679'950	8'703'100	- 23'150	- 0.27%

0510 Ecole primaire - fonctionnement

- o Enveloppe globale, dont la gestion est assurée par la direction de l'école. Le montant alloué est de Fr. 400.- /élève/an (identique qu'en 2014 et 2015).
- o Enveloppe globale pour le mobilier.
- o Camps de ski et camps verts, une somme de Fr. 250.- est allouée aux élèves de 7^e Harmos, à répartir pour les deux activités, la direction gère les dépenses.
- o Les frais relatifs aux patrouilleurs scolaires et assurances ne sont pas compris dans l'enveloppe.
- o Imputation interne des transports réalisés pour les activités liées à l'enseignement (déplacement à la piscine, courses ... etc.).

0511 à 0515 / 0571 à 0573 Complexes scolaires

- o Il n'est pas prévu d'augmentation significative des charges d'entretien des bâtiments.
- o Rénovations ciblées prévues à Courfaivre, rehaussement de la rampe pour des raisons de sécurité à Glovelier.

0516 Equipe de conciergerie – frais globaux

- o Prévision d'un montant de Fr. 6'000.- relatif à d'éventuels paiements d'heures supplémentaires, induites par le traitement de dossiers spécifiques avec autorisation préalable.
- o Acquisition et remplacement de machines de maintenance, budget de Fr. 30'000.-, ce qui représente une augmentation de la dotation de Fr. 18'500.- par rapport à 2014.
- o Répartition de la charge globale aux différents bâtiments.

0519 Transports scolaires autres

- o Augmentation de la facture par rapport au contrat de transports de Carpostal pour le transport des élèves de Soulce et Undervelier.
- o Ce montant est admis à part entière à la répartition des charges de l'enseignement.

0520 Ecole secondaire

- o Diminution des charges budgétaires de l'ESHS.

0590 Contributions

- o La participation aux traitements des enseignants est en augmentation par rapport au budget 2015, Fr. 55'000.- (+ 0.83%).
- o La rubrique des contributions aux manifestations annuelles a été transférée à la rubrique du 0111.365.00 Crédit libre du Conseil.

06. AIDE SOCIALE	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	5'530'600	5'153'300	+ 377'300	+ 6.82%
Revenus en Fr.	1'184'000	934'600	- 249'400	+ 21.06%
Excédent de charges en Fr.	4'436'600	4'218'700	+ 127'900	+ 2.94%

0625 Participations à d'autres institutions

- o Augmentation de la participation à la « Crèche-UAPE les Patachous », par rapport à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE Bassecourt de l'antenne de Glovelier.
- o Budget 2016 se monte à Fr. 1'180'000.-, soit une augmentation de Fr. 249'400.- soit 26,79% par rapport au budget 2015.
- o Ce montant est pris en charge à la répartition des charges cantonale de l'Action Sociale.

0650 Répartition des charges de l'action sociale

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 74'000.- (+ 3.58%)

0660 AVS/AI/APG, Agence communale AVS

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 47'500.- (+ 2.56%)

0662 Service public de l'emploi

- o Participation supérieure de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2015.
- o A noter que le budget cantonal ne prévoit pas d'alimentation du fonds cantonal en faveur des chômeurs en 2016.

664 Allocations de naissance et aide aux familles

- o Adaptation de l'allocation de naissance. Cette augmentation découlant de la mise en application du nouveau règlement (message n°41) est compensée par la suppression d'autres prestations.

07. ECONOMIE PUBLIQUE	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	324'400	405'500	- 81'100	p.m.%
Revenus en Fr.	6'500	109'300	+ 102'800	p.m. %
Excédent de charges en Fr.	317'900	296'200	+ 21'700	+ 6.83%

0700 Foires, marchés, concours de bétail

- Introduction d'une contribution à l'organisation des foires, selon décision du Conseil communal.

0710 Tourisme, manifestations locales

- Augmentation de la contribution aux transports publics de Fr. 13'000, pour une contribution communale totale de 175'000. Cette participation découle de la péréquation verticale entre Confédération – Cantons et Communes.

0721 à 0724 Ouvrages collectifs

- Réorganisation du plan comptable et transfert des rubriques au chapitre 0202.

0740 Développement économique

- Suite des travaux pour l'obtention du label « Cité de l'Energie », un montant de fr. 20'000.- a été porté au budget.

08. FINANCES	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'115'400	2'233'450	- 118'050	-5.58%
Revenus en Fr.	536'700	544'100	+ 7'400	-1.38%
Excédent de charges en Fr.	1'578'700	1'689'350	- 110'650	-7.01%

810 0811 Intérêts des dettes

- La charge des intérêts de la dette a été stabilisée à court terme, une phase rééchelonnement des dettes est en cours de réalisation afin d'apporter une stabilité à moyen terme (5-10 ans). Cette répartition dans le temps vise à établir une charge financière « linéaire » et à apporter un équilibre entre charge des intérêts et remboursement de la dette.
- Nous travaillons également à la diversification des prêteurs pour élargir le panel de nos partenaires financiers.
- Le taux de dette pris en considération dans l'élaboration du budget 2016 est de 1,67% hors prêts LIM-CH/JU qui ne portent pas intérêts.

0820 Dépréciations

- La dette envers l'hôpital de district a été remboursée dans son intégralité lors de l'exercice 2015, de ce fait, la charge de Fr. 125'000.- représentant l'amortissement annuel n'est plus à prévoir.

0825 et ss Bâtiments communaux

- Les charges relatives à l'entretien des bâtiments sont maintenues au niveau du budget 2015, ce qui permet d'assurer l'entretien courant des bâtiments.

0840 – 850 -855 -860 Produits financiers

- Les produits financiers ont été adaptés par rapport aux chiffres constatés dans le courant de l'exercice 2015.

Services communaux autofinancés

- Les services communaux et leurs principes de gestion sont mentionnés à l'art. 7 du décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)
- Les budgets des services communaux ont été établis sur la base des charges effectives 2014 et de l'évolution des charges et produits 2015.
- Le service des canalisations et épuration ainsi que le service de l'eau de consommation font l'objet d'une comptabilisation spécifique vu qu'ils sont régis par les règlements en vigueur au 31 décembre 2012 dans chacune des communes.

11. SERVICE DES DECHETS	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	588'700	567'000	+ 21'700	+ 3.69%
Revenus en Fr.	588'700	537'000	- 51'700	+ 8.78%
Prélèvement sur le fonds	-	30'000	+ 30'000	p.m.
Attribution au fonds	-	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

12. SERVICE DES INHUMATIONS	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	95'700	80'800	+14'900	+ 15.57%
Revenus en Fr.	5'000	80'800	+ 75'800	+ 8.78%
Prélèvement sur le fonds	-	-	-	-
Attribution au fonds	-	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	90'700	-	+ 90'700	-

Vu le jugement rendu par Madame la juge administrative au sujet de la perception d'une taxe d'entretien des cimetières suite à deux procédures de recours, le règlement actuellement applicable ne prévoit pas de perception d'émoluments.

Un nouveau règlement tarifaire sur les prestations doit donc être élaboré et voté par la Conseil Général.

De ce fait pour l'exercice 2016, il est prévu de financer la somme de Fr. 90'700.-, qui correspond aux charges relatives à l'entretien des cimetières, par le biais de l'impôt ordinaire.

13. SERVICE DU FEU	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	235'000	250'000	+15'000	-6.38%
Revenus en Fr.	235'000	250'000	- 15'000	-6.38%
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	0.00%

14. CANALISATION ET EPURATION	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	824'500	746'900	+77'600	+ 9.41%
Revenus en Fr.	821'500	722'500	- 99'000	+ 12.05%
Prélèvement sur le fonds	104'500	85'500	- 19'000	-
Attribution au fonds	101'500	61'400	+ 40'400	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

15. SERVICE DES EAUX	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	886'600	821'200	+ 62'400	+ 7.06%
Revenus en Fr.	1'013'100	939'150	- 73'950	+ 7.30%
Prélèvement sur le fonds	15'900	10'500	- 5'400	33.96%
Attribution au fonds	145'400	128'450	+ 16'950	+ 11.66%
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

16. SERVICE ELECTRIQUE SOULCE	Budget 2016	Budget 2015	Variation	Evolution
Charges en Fr.	172'600	172'800	+ 200	- 0.12%
Revenus en Fr.	168'100	174'300	- 6'200	- 3.69%
Prélèvement sur le fonds	4'500	-	+ 4'500	-
Attribution au fonds	-	1'500	+ 1'500	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

Charges non maîtrisées par la commune

Les rubriques suivantes sont des charges de compétence cantonale. La Commune y participe en fonction de la péréquation financière, qui prévoit une répartition des charges selon le critère de la population résidente de chaque localité jurassienne. Pour Haute-Sorne, le nombre d'habitants est de 6892 à fin 2014 (6'826 en 2013).

	2016	2015	2014	2013	
o Enseignement	6'675'000	6'620'000	6'605'000	6'625'000	↗
o Charges de l'AVS	1'897'500	1'850'000	1'819'000	1'703'000	↗
o Charges de l'action sociale	2'139'000	2'065'000	2'010'000	1'855'000	↗
o Charges de l'Office du chômage	196'000	191'000	208'400	248'000	↗
o Péréquation, charges commune-centre	223'000	216'000	212'000	235'500	↗
o Contribution aux transports publics	175'000	162'000	180'400	180'400	↗
Total des charges liées	11'305'500	11'104'000	11'034'800	10'846'900	
Soit une augmentation de charges	201'500	69'200	187'900	291'900	
Variation 2015 ↔ 2012, Fr. 10'555'000.-, différence		750'500	+ 7.11 %		

Le total des charges cantonales de l'enseignement à répartir est de 107.73 mios de francs (109,50 mios en 2015), on peut donc constater une baisse de la charge globale.

La part à charge des communes est de 63.5% à laquelle s'ajoutent Fr. 1'681'000, au titre des mesures OPTI-MA n° 125, mesure qui vise à l'effet neutre des mesures d'économie sur les communes jurassiennes.

Cette part mise à charge de la commune de Haute-Sorne représente Fr. 159'997.-. De ce fait la participation communale pour 2016 est de 6.67 mios de francs. Elle augmente de Fr. 55'000.- (rubrique 0590.351.00).

Le total des charges cantonales de l'action sociale à répartir est de 82.00 mios de francs (79.95 mios en 2014), 28% à charge des communes et 72% à charge du canton. La participation communale pour 2016 est de 2.14 mios de francs, soit une augmentation de Fr. 74'000.- (rubrique 0650.361.00).

La participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative se monte à 19.77 mios de fr. (19.43 mios en 2015). La participation communale pour 2016 est de 1.90 mios de francs, soit une augmentation de Fr. 47'500.- (rubrique 0660.361.00). La répartition des charges est de 32.5% pour les communes et de 67,5% pour l'Etat.

Concernant les dépenses pour les mesures en faveur des chômeurs en fin de droit et l'alimentation d'un Fonds cantonal pour l'emploi (rubrique 0661.351.00), l'enveloppe est de Fr. 196'000.-, soit une augmentation de l'ordre de Fr. 5'000.-.

3. EXAMENS DES REVENUS

0170 Produits des émoluments

- o Adaptation des produits en fonction du budget 2015 et de la situation réelle constatée.

09 Fiscalité

Les revenus nets provenant des impôts (hors contribution de la péréquation et attribution du fonds de fusion) se montent à 15,44 mios de francs, soit 67.66 % du total des revenus sans les services (15,25 mios ou 68.26 % en 2015).

Les recettes concernant les personnes physiques (revenu et fortune), calculées avec la quotité de **2.10**, sont de 11.32 mios de francs, soit une augmentation de Fr. 33'200.-. L'impôt des personnes morales (bénéfice et capital) est de 1.04 mios de francs, ce chiffre ayant été ajusté par rapport aux montants effectifs 2015 et à une situation économique mitigée dans le secteur de l'horlogerie, cela représente une baisse de Fr. 100'000.- par rapport au budget 2015.

Pour les personnes physiques (PPH), il est important de rappeler que :

- La mesure OPTI-MA de suspendre la baisse linéaire annuelle de 1% des tarifs d'impôt est à nouveau activée pour la période 2016-2021.

Contributions et autres taxes

Les contributions se montent à 4.13 mios de francs, soit 15.43% du total des revenus. Il s'agit essentiellement de produits de ventes et des taxes communales (eau, eau usée, électricité, ordures, etc. ...) ainsi que les produits provenant de taxes diverses, émoluments et de la participation du personnel aux assurances sociales.

Autres revenus

Les autres revenus, pour 6.37 mios, proviennent du revenu des biens (0.57 mios), de subventions acquises (1.30 mios), de prélèvements sur fonds spéciaux (0.13 mios), d'imputations internes (1.48 mios), de dédommagements des collectivités publiques et parts à des recettes communales (0.54 mios), de la péréquation financière (2.35 mios).

Evolution de la contribution du fonds cantonal de péréquation :

Pour rappel, l'indice des ressources se calcule sur la base des données fiscales de l'ensemble des communes jurassiennes.

		Budget 2016	Budget 2015	Cptes 2014	Cptes 2013
	INDICE DES RESSOURCES	73.00	78.04	78.17	76.58
+	Contrib. fonds de péréquation	2'255'600	1'726'950	1'589'000	1'820'106
+	Comp. des pertes de péréquation	0	0	330'300	0
-	Contrib. aux charges de centre	223'000	216'000	212'000	235'468
=	Contribution nette	2'032'600	1'510'950	1'707'300	1'584'638

Charges et revenus par nature

		Budget 2016	Budget 2015	Cptes 2014
3.	CHARGES	26'994'770	26'263'900	28'807'513
30.	Charges de personnel	3'728'450	3'671'680	3'528'589
31.	Biens, services et marchandises	3'974'220	3'814'320	3'469'293
32.	Intérêts passifs	672'800	734'000	840'373
33.	Amortissements	1'932'600	2'013'600	4'375'586
34.	Parts et contributions sans affectation	293'000	266'000	463'852
35.	Dédommagements à des collectivités (enseignement ; ESHS ; chômage)	8'730'700	8'616'700	8'490'682
36.	Subventions accordées (Aide sociale, part AVS, dons, subventions)	5'793'400	5'442'300	5'577'052
38.	Attributions aux fonds et financements spéciaux	307'900	253'450	949'684
39.	Imputations internes	1'561'700	1'451'850	1'112'402
4.	REVENUS	26'972'850	25'661'050	29'304'997
40.	Impôts	15'508'800	15'325'800	15'896'097
42.	Revenus des biens	588'800	565'600	682'082
43.	Contributions	4'134'600	3'969'850	4'688'979
44.	Part à des recettes et contrib. sans affectations	2'935'600	2'346'950	2'504'901
45.	Dédommagements des collectivités publiques	568'950	539'700	483'213
46.	Subventions acquises	1'549'700	1'298'000	1'474'390
48.	Prélèvements sur les financements spéciaux	124'700	133'300	2'462'933
49.	Imputations internes	1'561'700	1'481'850	1'112'402
	Résultat	-21'920	- 602'850	497'484

Récapitulation des charges et revenus de fonctionnement par fonction

	Quotité d'impôt de 2.10	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		26'995'270	26'973'350	26'264'400	25'661'550	28'807'513	29'304'997
1.	Autorités, administration générale	2'832'420	1'224'800	2'757'900	1'126'900	2'599'797	1'203'342
2.	Travaux publics	1'912'950	889'400	1'829'850	845'700	1'820'154	973'106
3.	Police, protection civile	117'300	21'000	107'900	8'000	99'420	12'100
5.	Instruction, Formation, culture, sports	9'927'100	1'247'150	9'859'300	1'156'200	9'398'427	796'265
6.	Aide sociale, santé publique	5'530'600	1'184'000	5'153'300	948'400	5'275'842	1'230'576
7.	Economie publique	324'400	6'500	405'500	109'300	381'210	107'571
8.	Finances	2'115'400	536'700	2'233'450	544'100	3'067'592	1'384'038
9.	Imposition	965'000	18'684'400	907'000	17'912'750	1'537'188	18'971'345
11.	Enlèvement des ordures	588'700	588'700	567'000	567'000	800'569	800'569
12.	Inhumations	95'700	5'000	80'800	80'800	82'135	80'904
13.	Service du feu	235'000	235'000	250'000	250'000	245'568	245'568
14.	Canalisations et installations d'épuration	937'100	937'100	818'100	818'100	1'786'428	1'786'428
15.	Service des eaux	1'241'000	1'241'000	1'120'000	1'120'000	1'507'905	1'507'905
16.	Service électrique - Soulce	172'600	172'600	174'300	174'300	205'280	205'280
	Excédent de charges / produits		21'920		602'850	497'484	

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT / PROGRAMME DE LEGISLATURE / PLANIFICATION FINANCIERE

Budget d'investissement

En application du RO, les projets dépassant la compétence du Conseil Communal (fr. 75'000.-) sont soumis au Conseil Général, respectivement au corps électoral s'ils sont supérieurs à Fr. 1'000'000.-. La planification des travaux, leur préparation et leur réalisation prennent parfois plus de temps que prévu dans le programme d'investissements.

Les investissements 2016 sont estimés à 7,48 mios de dépenses pour 1'07 millions de recettes, soit un investissement net de 6,41 mios.

Il est prévu notamment 3 projets d'envergure, soit :

N°	Objet	Montant en Fr.	Etat
02	Viabilisation « Longues-Royes Ouest » - Bassecourt	2.33 mios	projet
05	Rénovation complexe scolaire – Bassecourt	2.50 mios	projet

Récapitulation des charges et produits d'investissement par fonction récapitulation

	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	7'486'000	1'070'000	9'822'600	2'286'000	2'292'709	1'594'385
1. Autorités, administration générale	200'000	-	-	-	61'960	-
2. Travaux publics	4'701'000	1'070'000	4'478'000	2'156'000	1'050'948	685'779
3. Police, protection civile	-	-	-	-	-	-
5. Instruction, Formation, culture, sports	2'535'000	-	3'120'000	88'000	100'320	-
6. Aide sociale, santé publique	-	-	-	-	-	-
7. Economie publique	-	-	-	-	10'441	42'241
8. Finances	50'000	-	277'600	-	72'059	112'141
9. Imposition	-	-	-	-	-	-
1. Enlèvement des ordures	-	-	57'000	42'000	30'337	-
2. Inhumations	-	-	-	-	-	-
3. Service du feu	-	-	-	-	-	-
4. Canalisations et installations d'épuration	-	-	1'770'000	-	83'554	173'795
5. Service des eaux	-	-	120'000	-	883'090	580'429
6. Service électrique - Soulce	-	-	-	-	-	-
Excédent de charges / produits		6'416'000		7'536'600		698'324

Programme de législation et planification financière

Les travaux relatifs à la planification financière arrivent à leur terme, elle sera disponible dans les prochaines semaines.

Le programme de législation pourra donc être mis à jour en fonction des tendances et objectifs retenus pour l'établissement de la planification.

Ces deux outils de travail seront présentés au Conseil Général dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

5. BUDGETS BOURGEOIS

a. Budget de la Bourgeoisie de Bassecourt

Le budget 2016 qui vous est soumis présente un excédent de produits de Fr. 23'850.- pour un total de charges de Fr. 411'700.- et de recettes de FR. 435'550.-.

		Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		411'700	435'550	501'200	518'350	594'885	663'480
01.	Autorités, administration générale	46'700		44'700	1'000	44'223	1022
07.	Economie publique	32'700	121'500	48'500	85'100	41'350	112'937
08.	Finances	119'600	101'350	73'200	97'450	101'666	141'875
18.	Exploitation forestière	212'700	212'700	334'800	334'800	407'646	407'646
	Excédent de produits	23'850		17'150		68'595	

Le budget 2016 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Bassecourt.

b. Budget de la Bourgeoisie de Courfaivre

Le budget 2016 qui vous est soumis présente un excédent de produits de Fr. 1'350.- pour un total de charges de Fr. 243'400.- et de recettes de Fr. 244'750.-.

		Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		243'400	244'750	290'850	300'850	269'468	278'679
01.	Autorités, administration générale	39'500	600	39'850	-	35'114	598
02.	Travaux publics	2'000		2'000	-	1539	
07.	Economie publique	14'000		14'500	-	15'640	
08.	Finances	85'200	141'450	81'600	147'950	78'419	139'325
18.	Exploitation forestière	102'700	102'700	152'900	152'900	138'756	138'756
	Excédent de produits	1'350		10'000		9'211	

Le budget 2016 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Courfaivre.

c. Budget de la Bourgeoisie de Glovelier

Le budget 2016 qui vous est soumis présente un excédent de charges de Fr. 47'820.- pour un total de charges de Fr. 442'080.- et de recettes de Fr. 394'260.-.

		Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		442'080	394'260	505'210	429'820	392'171	375'985
01.	Autorités, administration générale	51'300	1'000	51'200	1'000	47'706	1'155
08.	Finances	243'330	245'810	272'690	247'500	221'141	251'506
18.	Exploitation forestière	147'450	147'450	181'320	181'320	123'324	123'324
	Excédent de charges		47'820		75'390		16'186

Le budget 2016 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Glovelier.

d. Budget de la Bourgeoisie de Soulce

Le budget 2016 qui vous est soumis présente un excédent de produits de Fr. 7'950.- pour un total de charges de Fr. 431'900.- et de recettes de Fr. 439'850.-.

		Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		431'900	439'850	441'000	409'800	414'957	512'781
01.	Autorités, administration générale	55'000	5'500	55'500	5'500	63'647	6'352
02.	Travaux publics	9'500		9'500	-	9'231	
08.	Finances	207'150	274'100	190'700	218'500	153'116	317'466
18.	Exploitation forestière	160'250	160'250	185'800	185'800	188'963	188'963
	Excédent de produits	7'950			31'200	97'824	

Le budget 2016 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Soulce.

6. PROPOSITIONS

Taxes communales - 2016

Taxes fixées par une loi cantonale

Désignation			TAXES 2016	TAXES 2015
Quotité d'impôts	Part Etat	Loi cantonale	2.85	2.85
Taxe d'exemption du service du feu	base impôt d'Etat, de Fr. 20.00 à Fr. 500.00 maxi.	Loi cantonale	5%	5%

Taxes fixées par le CC ratifiées par le CG lors de l'acceptation du budget

Désignation			TAXES 2016	TAXES 2015
Quotité d'impôts	Part Commune		2.10	2.10
Taxe immobilière	base valeur officielle		1.1 ‰	1.1 ‰
Taxe cadastrale	base valeur officielle		0.1 ‰	0.1 ‰
Taxe d'inhumation	par personne de + 20 ans de fr. 15.- à 30.-	01.04.2014	pas perçue	SFr. 15.00
Taxe des chiens		01.01.2013	SFr. 80.00	SFr. 80.00
Taxe d'entretien ouvrages collectifs	surface en ha	01.01.2015	SFr. 25.00	SFr. 25.00
	Pour les terrains compris dans les périmètres définis par le règlement			
Taxe des ordures	Tarif hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%	01.01.2015	nouveau règl.	nouveau règl.
Service électrique de Soulce	Tarif hors taxe	Règlement SES	Tarifs SES	Tarifs SES
Tarif approuvé par Swissgrid	Soumis TVA ; taux 8.00%			
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Bassecourt	par tête de bétail	SFr. 260.00	SFr. 260.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Courfaivre	par tête de bétail	SFr. 220.00	SFr. 220.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Soulce	Vaches, génisses Veaux Chevaux	SFr. 240.00 SFr. 120.00 SFr. 270.00	SFr. 240.00 SFr. 120.00 SFr. 270.00
Droit bourgeois	Bourgeoisie de Glovelier	Règlement sur la jouissance des pâturages	SFr. 30.00	SFr. 30.00
	Les ayants-droit sont les bourgeois de et qui résident à Glovelier, ayant atteint la majorité.			

Taxes à fixer par le CG sur proposition du CC

Désignation			TAXES 2016	TAXES 2015
** Taxe des digues et des berges	base valeur officielle	CG 28.10.2014	0.25‰	0.25‰
<i>**Règlement en cours de d'approbation par les instances cantonales, dont l'entrée en vigueur n'est pas encore fixée.</i>				

Règlements communaux à harmoniser

Désignation			TAXES 2016	Taxes 2015
Eau de consommation (eau potable)	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; Taux 2,50 %		anciens règl.	anciens règl.
Taxe d'épuration des eaux	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%		anciens règl.	anciens règl.
Taxe de raccordement nouvelles Constructions et transformations	Tarifs hors taxe Soumis TVA ; taux 8,00%		anciens règl.	anciens règl.
Taxe de séjour			anciens règl.	anciens règl.

L'évaluation des recettes provenant des taxes n'ayant pas fait l'objet de révision de règlement ou découlant d'un nouveau règlement qui n'est pas encore entré en force, est projetée d'après le principe de l'appartenance territoriale et sur la base des différents règlements en vigueur dans chacune des anciennes commune (en application de l'article 8, alinéa 5, de la convention de fusion.)

- Tarif du Service électrique de Soulce, annexe « I »

7. CONCLUSIONS

Vous avez pris connaissance des différentes explications relatives aux chiffres contenus dans le budget 2016 de la commune de Haute-Sorne.

Quelques chiffres clés :

Libellé	Budget 2016	Budget 2015	+ charges - produits	Variation
Charges nettes de fonctionnement	17'650'620	17'608'600	+ 42'020	+ 0.23%
Charges nettes du service des inhumations	90'700	-	+ 90'700	+ 100.00%
Produits nets de la fiscalité	15'446'800	15'254'800	- 192'000	+ 1.25%
Versement du fonds de péréquation	2'032'600	1'510'950	- 521'650	+ 34.52%
Dissolution fonds de fusion 4 de 5	240'000	240'000	-	-
Résultat	- 21'920	- 602'850	- 579'930	-

Les conclusions sont les suivantes :

- Le budget tel que présenté affiche un déficit de fr. 21'920.-, il est ainsi quasi à l'équilibre ;
- Ce résultat, certes encourageant n'est pas pour autant réjouissant, il faut effectivement observer ce résultat avec la plus grande prudence, en effet 3 éléments comptables expliquent à elles seules la variation entre le budget 2015 et le budget sous revue,
 1. L'augmentation du versement de la péréquation + 521'650.-
 2. Le remboursement total de la dette de l'hôpital + 125'000.-
 3. Le financement du service des Inhumation par l'impôt - 90'700.-Ce qui induit une augmentation des produits de + 555'950.-
- Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les charges nettes de fonctionnement affichent une très légère augmentation (0,24%) en regard du budget 2015. Nous pouvons donc affirmer qu'elles sont d'une manière globale maîtrisées. Du fait également que ce montant prends en considération l'augmentation des charges liées qui représente Fr. 201'500.- ;
- On constate également une légère progression des produits fiscaux, cependant, notre commune affiche un indice des ressources (73.00) que l'on peut qualifier de faible. Ce a pour conséquence une grande dépendance par rapport à la péréquation cantonale, vu que le montant net reçu à ce titre correspond au 8,90% du total de nos recettes ;
- Nous constatons avec satisfaction que les efforts consentis dans la gestion de la dette en cette période ou les taux sont favorable continuent de porter leur fruits avec des intérêts passifs maîtrisés, mais également une gestion très rigoureuse des liquidités ;
- La priorité reste le désendettement de la commune. A ce titre, nous constatons avec satisfaction que les amortissements prévus tendent à cet objectif ;
- Du côté des revenus, nous sommes forcés de tirer les mêmes constatations que lors de l'élaboration du budget 2015, soit que les recettes liées à la fiscalité stagnent.

Préavis et recommandations

La commission des finances et impôts a préavisé favorablement le budget lors de sa séance du 27 octobre 2015.

Lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil communal unanime, à également préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget 2016, tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président **le Secrétaire**
Jean-Bernard VALLAT **Michel GUERDAT**

Bassecourt, le 23 novembre 2015